

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 08/08/2025 - 25616 - 2021 B 05701 - 844 207 134 - A-WING

Bilan

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants

*certifié conforme
aux originaux
par le gérant*

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	912 500		912 500	912 500
Constructions	3 401 364	967 671	2 433 693	2 674 967
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	431 276	74 916	356 360	384 391
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 745 141	1 042 587	3 702 554	3 971 858
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	889 502		889 502	881 419
Autres créances	1 790 546		1 790 546	1 893 166
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	107 918		107 918	145 699
Charges constatées d'avance (3)	21 563		21 563	21 593
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 809 530		2 809 530	2 941 878
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 554 670	1 042 587	6 512 083	6 913 736
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Am

Bilan

BILAN PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-164 796	-67 581
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-44 366	-97 215
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-199 162	-154 796
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 148 685	3 350 208
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 384 003	2 502 136
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 233	24 717
Dettes fiscales et sociales	171 989	212 069
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		48
Produits constatés d'avance (1)	988 336	979 355
TOTAL DETTES	6 711 245	7 068 532
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 512 083	6 913 736
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 944 936	7 068 532
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 766 310	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

LAm

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS A-WING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 6 512 083 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 44 366 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

an

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

A 7

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 16/06/2025**

SAS A-WING
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 10 000.00 euros
Siège Social : 1 Avenue LYAUTEY
59700 MARCQ EN BAROEUL
RCS de LILLE N° : 844 207 134

La collectivité des associés propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	-44 366.07€
Report à nouveau antérieur déficitaire	-164 796.08€
Mise en report à nouveau	-209 162.15€
Montant Brut Distribuible	0.00€
Solde net	0.00€

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de -209 162.15€.

L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.

Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence



certifié conforme

Am

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 16/06/2025

SAS A-WING

Société par Actions Simplifiée

Capital Social : 10 000.00 euros

Siège Social : 1 Avenue LYAUTEY

59700 MARCQ EN BAROEUL

RCS de LILLE N° : 844 207 134

L'an deux mil vingt-cinq,
Le seize juin.

Les associés de la SAS A-WING se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur MULLIEZ Adrien, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	-44 366.07€
Report à nouveau antérieur déficitaire	-164 796.08€
Mise en report à nouveau	-209 162.15€
Montant Brut Distribuible	0.00€
Solde net	0.00€

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de -209 162.15€.

L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.
Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence

